

**153**

**DM9**

Projet de restauration des sédiments  
de l'île aux Chats à Grande-Île par Honeywell

Îles-aux-Chats

6211-02-0A8

**PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS DE L'ÎLE AUX CHATS  
À GRANDE-ÎLE PAR HONEYWELL**

**AUDITION DES MÉMOIRES**

**TEXTE DE LA PRÉSENTATION DE**

**M. DENIS LAPOINTE, MAIRE**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**AU**

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT**

**SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

**LE 1<sup>ER</sup> MAI 2001**

## PRÉSENTATION AU BAPE

### PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ÎLE CLARK (ÎLE AUX CHATS)

Au Québec, depuis plus de 20 ans, la politique environnementale, adoptée par le gouvernement national, a permis aux villes comme aux entreprises industrielles d'améliorer les conditions d'exploitation de leurs institutions, d'améliorer la qualité de vie à la fois des travailleurs et des résidents des secteurs habités avoisinants particulièrement.

Les programmes de dépollution municipaux et industriels imposés par le gouvernement et, dans certains cas financés par ces mêmes gouvernements ont non-seulement permis à la population en général de se rendre compte que la vie urbaine ou rurale avait ses effets négatifs sur l'environnement. Si nous voulions assurer la pérennité de nos milieux de vie, il fallait se préoccuper de notre environnement immédiat.

Les efforts de dépollution ou de prises en charge des polluants ont eu un effet positif et bénéfique pour l'ensemble de la population particulièrement au Québec et d'une façon tout aussi particulière chez-nous dans notre propre région.

Un des objectifs premiers des programmes d'assainissement était de stopper la contamination de nos cours d'eau et des sols environnants les milieux industriels. Un autre objectif tout aussi important était et demeure de permettre aux populations de récupérer les usages des cours d'eau et des lieux terrestres contaminés. De ce fait, l'amélioration de la qualité de vie dans nos milieux respectifs prend tout son sens.

Chez-nous par exemple, la réduction voire l'élimination des rejets d'eaux usées domestiques et industriels dans la rivière St-Charles depuis la construction de la station d'épuration

desservant Grande-Île, St-Timothée et Salaberry-de-Valleyfield nous a permis d'abord d'améliorer les conditions d'écoulement de toute la rivière et a permis l'amélioration de la qualité des conditions d'exploitation des zones riveraines qui peuvent maintenant servir à la réalisation de projets de parcs et d'habitations.

Plus loin encore, la partie amont de la rivière est devenue depuis quelques années un site d'entraînement recherché des kayakistes. Des compétitions nationales s'y tiennent et plusieurs membres de l'équipe canadienne de canot-kayak s'y entraînent à l'année longue, malgré les rigueurs de l'hiver. Il y a vingt ans, c'était impensable! Aujourd'hui même, on parle de l'établissement d'un circuit canot réunissant par voie maritime le centre ville de Salaberry-de-Valleyfield et le parc des îles de St-Timothée. L'impossible est à portée de main et c'est là toute la leçon qu'on peut tirer de la volonté

politique de nos gouvernements de protéger l'environnement.

### **Le projet de réhabilitation de l'île Clark**

Le projet de réhabilitation environnementale de l'Île aux Chats (île Clark) nous interpelle donc aujourd'hui de plusieurs façon. D'abord, l'initiative de la Société Honeywell va dans le sens de la mise en application des politiques gouvernementales et nous permet, aujourd'hui, de considérer la récupération d'un site sinon à cours terme du moins à long terme.

Un autre aspect important de ce projet, l'entreprise, par le biais de ses consultants, nous propose deux approches technologiques pour gérer des dépôts de résidus industriels disposés sur le fond marin d'une partie de la zone environnante de l'île.

Une première proposition, plus onéreuse, propose de récupérer les dépôts du sol marin et de les acheminer vers un site de disposition contrôlé en dehors de notre région. Une autre proposition, celle retenue par la compagnie, qui fait l'objet des présentes audiences, suggère de contenir les dépôts solides sur le fond marin, de les isoler et de disposer de barrières de protections aménagées permettant aux dits dépôts de n'avoir aucun autre effet subséquent sur l'environnement.

Sans entrer dans la discussion de l'acuité technique des options de contrôle et/ou de réhabilitation proposées par Honeywell, il y a lieu d'établir un principe qui dirigera la suite de notre point de vue.

Dans la mise en œuvre de ses politiques environnementales depuis 20 ans, les décideurs publiques ont eu à faire face à une problématique populaire qui a souvent miné la

démarche de réhabilitation environnementale. Cette problématique s'appelle « *Le syndrome du pas dans ma cour* ». Tout le monde est d'accord pour qu'on améliore l'environnement mais on ne veut pas disposer des déchets dans son milieu de vie pour toutes les bonnes ou mauvaises raisons qui ont été évoquées.

Dans le cas qui nous concerne, Allied Chemical, puis General Chemical et maintenant Honeywell ont tour à tour exploité cette usine de produits chimiques encore opérationnelle sur l'île au chats. L'entreprise a offert de l'emploi, a payé des salaires et des taxes à la municipalité de Grande-Île depuis certainement plus d'une quarantaine d'années. Elle a en outre entretenu des relations d'affaires avec diverses entreprises du milieu de sorte que, pour ses actionnaires, le maintien de son exploitation a été profitable de même que ça l'a été pour l'ensemble de la communauté à bien des points de vue. Les règles environnementales

d'hier étaient différentes d'aujourd'hui; maintenant l'entreprise est disposée à s'adapter aux conditions environnementales modernes.

L'entreprise reconnaît sa responsabilité corporative en matière d'environnement; le milieu devrait aussi reconnaître à l'entreprise le droit de disposer des résidus dont fait l'objet le projet de réhabilitation évidemment dans la mesure où le choix technologique de contingentement permettra de garantir qu'il n'y aura aucun autre impact environnemental suivant la mise en application de ladite technologie et que la population pourra être assurée de la pérennité du modèle d'application.

### **La technologie**

À la lumière des informations fournies par le consultant de l'entreprise au cours des deux dernières années où Honeywell a conduit une étude sur la gestion

environnementale du site de l'île Clark, la technologie retenue pour contingenter les résidus solides industriels disposés sur le sol marin de la zone visée par la présente démarche semble appropriée.

Les commentaires de ceux qui se sont rendus en Norvège pour examiner un modèle d'application similaire et rencontrer les autorités civiles ayant expérimenté la mise en application de ce modèle sont suffisamment convaincants pour conclure aux avantages de la méthodologie proposée par Honeywell dans le cas de l'île Clark.

En outre le recours à une méthode préconisant l'enlèvement complet des résidus et leur disposition sur un autre site en mesure de recevoir des solides constituant l'élément indésirable est susceptible de requérir une méthode de prélèvement qui pourrait être encore plus dommageable pour l'environnement, la diffusion des ces solides mis en

suspension durant la procédure de prélèvement pouvant entraîner une dispersion sur un plus grand territoire<sup>ce</sup> ces solides, ceci pouvant aussi nuire au maintien de la qualité des eaux brutes d'approvisionnement domestique de la municipalité Grande-Île.

Donc, un contingentement sur place nous apparaît certainement plus approprié, compte tenu aussi de la nature des solides déposés dans le fond marin. Ceux-ci, à la lumière des rapports documentés fournis par le consultant de Honeywell ne présentent pas de niveaux de toxicité tels qu'un danger futur serait anticipé advenant un bris dans la chaîne de contingentement desdits solides sur le site.

### **Mesures compensatoires**

Toutefois, il est un aspect sur lequel nous souhaiterions intervenir particulièrement. Chez nous, traditionnellement, les entreprises qui ont activement participé à un programme

de dépollution ou de mise à jour de leur technique de production afin de les rendre plus environnementale ont fait en sorte de participer à l'amélioration du patrimoine naturel de la communauté où ~~ils~~<sup>elles</sup> sont en exploitations. Asten Johnson par exemple se préoccupe du parc riverain situé en face de ses installations; GoodYear contribue annuellement à la vie communautaire et a, dans un passé récent, contribué financièrement à la réalisation d'une fontaine au centre de la baie St-François pour le plaisir des résidents et des touristes qui nous visitent. Hydro-Québec a participé financièrement à l'aménagement du Parc régional du Canal de Beauharnois et de celui du parc des Îles de St-Timothée. Un dénominateur commun, ces projets se sont faits avec la collaboration des villes concernées et ce sont ces dernières qui en assume la responsabilité de gestion.

Plus récemment encore, la Société CEZ (Noranda) a investi au delà de 1,0 million de dollars dans l'aménagement d'un

parc avoisinant d'immenses bassins de décantation dont elle a procédé à l'encapsulation. Ce parc aménagé a été remis à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui verra à son entretien; ce même parc a été intégré au parc régional de Canal de Beauharnois que plus de 50,000 visiteurs chaque été empruntent.

Un juste retour des choses. Noranda a permis de récupérer une partie du secteur municipal qui a servi à sa production pendant plus de 30 ans et l'a remis à l'usage de la population. Il n'y a pas de perfection dans le processus de réhabilitation du site de dépôt CEZ mais encore il y a un juste équilibre et retour des choses; on tente ici de maximiser les retombées de l'exploitation d'une entreprise sur un territoire urbain; ce sont les citoyens qui en tireront les avantages.

Dans ce projet qui nous concerne, celui de l'île Clark, il nous semble que dans la proposition de Honeywell cet aspect de la récupération d'un usage, même partiel, par la population est absent. À l'occasion des diverses rencontres proposées dans la démarche publique, il nous semble <sup>qui en ont</sup> avoir fait état de cette possibilité d'introduire la réalisation d'aménagements permettant à la population d'avoir accès à l'île.

L'aménagement d'une partie de l'île en parc riverain, la consolidation des berges de l'île, particulièrement dans sa partie ouverte sur la baie intérieure, l'aménagement de postes d'observations, le reboisement d'une partie de l'île et la mise en place d'un accès au plan d'eau nous apparaissent des compensations minimales permettant à l'entreprise de véritablement jouer son rôle de citoyen corporatif et d'ainsi participer à l'amélioration du milieu de vie et de la qualité de vie générale des citoyens de la région, tout en maintenant ses activités régulières de production.

Compte tenu de l'ampleur financière des travaux à réaliser pour contenir les solides, l'ajout d'une somme d'argent permettant l'aménagement d'un secteur de l'île à des fins publiques sans nuire à l'exploitation industrielle de l'entreprise serait certes un pas en avant dans cette quête de l'amélioration des conditions environnementales de nos milieux de vie, particulièrement dans une région où l'industrie lourde et l'industrie chimique ont joué et jouent encore un rôle économique important, un juste retour du balancier.

### **Conclusion**

Depuis 20 ans déjà, les politiques environnementales de nos gouvernements nous ont amené à considérer nos milieux de vie comme des actifs dont il faut tirer avantage au maximum. La philosophie nouvelle des entreprises industrielles quant à leur préoccupation environnementale et les règles mondiales, en matière de protection de l'environnement, qui

s'établissent dans cette gestion et cette occupation concertées de la planète nécessitent que nous examinions les démarches de dépollution et de réhabilitation avec d'autres yeux : ceux de l'accès de l'espace et à nos ressources naturelles à des fins publiques.

Nous avons une occasion ici, dans ce projet, de faire un peu plus avec peu d'apport financier additionnel. Il est possible d'envisager l'accès au public d'un site magnifique, situé à l'entrée d'une baie tout aussi magnifique et d'allier à la fois le maintien d'une activité industrielle et la mise en valeur d'un milieu naturel.

J'invite donc la Cie Honeywell à partager notre réflexion et à participer avec la municipalité de Grande-Île à la réalisation d'un projet d'une grande valeur écologique et environnementale sur l'île Clark, celui de l'aménagement d'un parc accessible à la population.